

GENDARMERIE NATIONALE

Légion de Midi - Pyrénées  
GROUPEMENT DE L'ARIEGE

2, allées de Villote - 09008 FOIX CEDEX  
Tél (61) 65 04 44.

*Minister  
M*

R A P P O R T

du Lieutenant Colonel NENARD,  
Commandant le Groupement de l'Ariège.

O B J E T :- Evénements calamiteux - Département de l'Ariège.

REFERENCE :- articles 52 et 53 du décret du 20 Mai 1903.

DESTINATAIRES :-

- Monsieur le Ministre de la Défense  
(Direction Générale de la Gendarmerie Nationale)  
1 exp.
- Monsieur le Général de Corps d'Armée, Inspecteur Général  
de la Gendarmerie Nationale ( 1 exp).
- Monsieur le Général, Commandant Régional de la Gendarmerie  
Nationale à BORDEAUX ( 2 exp)
- Monsieur le Colonel, Commandant la Légion de Gendarmerie  
à TOULOUSE ( 2 exp)
- Monsieur le Préfet, Commissaire de la République  
du Département de l'Ariège ( 1 exp)
- Monsieur le Procureur de la République  
à FOIX ( 1 exp)
- Monsieur le Colonel, Délégué Militaire départemental  
Adjoint au Général Commandant la 44° D.M.T  
pour le département de l'Ariège, (1 exp)

PRÉFECTURE DE L'ARIEGE	
29 DEC. 1982	
le 23 Décembre 1982	
COUVERTURE RESERVE	
n° 5230/2	
M. LE PREFET	
M. LE SECRETAIRE GENERAL	
M. LE DIRECTEUR DE CANTON	
CO	CAB
EN LIAISON AVEC	
POUR INFORMATION	

Les 6 et 7 Novembre 1982, une tempête de vent et de pluie s'est abattue sur les massifs de la Haute-Ariège et du Couserans provoquant d'importantes inondations et occasionnant des dégâts considérables (plan de situation en annexe I) :

- dans la vallée de l'Ariège, de l'HOSPITALET près l'ANDORRE à TARASCON,
- dans la vallée de l'ASTON,
- dans la vallée du Salat, de SALAU à COUFLENS.

D'autres lieux ont été touchés sur la face Nord des pyrénées ariégeoises, et en amont de la zone critique mais de façon moins dramatique.

+ +

+

## I - L'Elément calamiteux

### 11 - origines de l'évènement

Des pluies diluviennes n'ont cessé de tomber sur les sommets pyrénéens, depuis le 6 Novembre 1982. (Le tableau annexe II donne une idée des précipitations). Ces chutes d'eau associées à la fonte des premières neiges, ont entraîné des crues brutales de diverses rivières et, tout particulièrement de l'Ariège et de ses affluents ainsi que du Salat. (plan annexe III : crues de l'Ariège situation les 7 et 8 Novembre 1982 et, annexe IV : situation comparée des crues de l'Ariège depuis 1963)

### 12 - le déroulement des évènements

121 - Le 7 Novembre 1982 à 9 heures 45, la brigade de l'HOSPITALET signale un éboulement sur la RN 20 à MERENS, perturbant la circulation. Un deuxième éboulement se produit sur la RN 320 au Sud de l'HOSPITALET. La route doit être fermée, interdisant l'accès à l'ANDORRE.

De nombreuses chutes de pierres se produisent sur la RN 20.

A 16 heures 30, la rivière le Salat déborde, coupant le CD 3 et emportant une passerelle dans la région de SEIX. Peu après, le village de SALAU et COUFLENS sont isolés par les eaux.

A 17 heures 15, les villages d'ORGEIX et d'ORLU (canton d'AX-les-THERMES) sont isolés (le lac d'ORGEIX déborde).

Les eaux de l'Ariège et de ses affluents montent toujours, de nombreuses inondations sont constatées sur les berges.

122 - Le 7 Novembre de 21 heures à 23 heures la situation s'aggrave sensiblement :

a)- en Haute-Ariège (planche photo annexe V)

-à l'HOSPITALET, les bâtiments des douanes sont gravement endommagés par les eaux,

.../...

-à MERENS, les maisons et un pont sur la RN 20 sont at-  
taqués par les flots,

-à SAVIGNAC-les-ORMEAUX, le bâtiment abritant le PGSM  
est envahi par les eaux.

-des campings situés en bordure de l'Ariège doivent être  
évacués,

-la ville d'AX-les-THERMES est privée d'eau (cette situ-  
ation durera une dizaine de jours) ainsi que les communes des  
CABANNES, de PECH et de CHATEAU-VERDUN.

La RN 20 est coupée en 13 endroits entre AX-les-THERMES  
et l'HOSPITALET (aux effets dévastateurs des flots s'ajoutent ceux  
des coulées de boues et de rochers)

La voie ferrée TOULOUSE - LA TOUR-de-CAROL est détruite  
en 2 endroits au Sud de MERENS-les-VALS : rails couchés sur 150  
mètres au lieu-dit "SAILLENS" et complètement détachés du ballast  
emporté par les eaux au lieu-dit "GRANGE LABRIERE" entre MERENS et  
l'HOSPITALET. En de nombreux autres endroits, les eaux ont miné le  
ballast et le soutènement des ouvrages d'art.

Un train de voyageurs (150 personnes) en provenance de  
LA TOUR-de-CAROL est arrêté en gare de l'HOSPITALET. Ne pouvant  
poursuivre son voyage, il sera renvoyé - avec de multiples précau-  
tions - le lundi 8 Novembre 1982, sur la TOUR-de-CAROL.

-Le domaine forestier ( et plus particulièrement les ré-  
sineux) a subi l'effet des vents tempétueux - les forêts des com-  
munes de MONTFERRIER, BELESTA, PRAT-CO MOUNAL, enregistrent des  
dégâts importants.

b)- dans les vallées affluentes à l'Ariège (planche  
photoannexe VI)

-le CD 123 dans la traversée d'ORROLAC - USSAT-les-BAINS est  
recouvert par les boues,

-le CD 510 entre ASTON et CHATEAU-VERDUN s'est effondré en  
3 endroits,

-les centrales hydroélectriques sont inondées ou perturbées  
par les boues, plus particulièrement à ORLU et USSAT.

c)- dans la vallée du Salat (planche photo annexe VII)

-le CD 3 de SEIX à SALAU est très gravement endommagé - l'accès  
à COUFLENS et SALAU est impossible.

-A SALAU, l'église du XII<sup>e</sup> siècle est partiellement détruite,  
des chalets et des maisons sont inondés. Le barrage et le canal de  
la centrale hydroélectrique sont sérieusement touchés.

-A COUFLENS et à SEIX, des maisons sont inondées et des passe-  
relles emportées.

Moins spectaculaires que dans la vallée de l'Ariège, les  
destructions, les dommages et les perturbations résultant de cet  
événement calamiteux n'en sont pas moins importantes dans la  
vallée du Salat.

123 - Les lignes téléphoniques et électriques sont coupées en de nom-  
breux endroits dans la zone sinistrée empêchant toute communication avec  
les villages isolés, aggravant singulièrement les conditions d'exécution  
des secours.

.../...

124 - Au Nord de la zone la plus gravement touchée des dégâts ont pu être constatés à de nombreuses toitures et cheminées. En outre, le débordement des rivières a provoqué des dommages en de nombreux endroits.

125 - Dans la nuit du 7 au 8 Novembre vers 0 heure, la situation se stabilise. Les eaux commencent à descendre lentement. Mais il faut attendre 3 heures du matin pour enregistrer une amélioration sensible.

Les vents soufflent toujours avec violence.

126 - Il n'est pas encore possible de chiffrer, avec précisions, les dégâts qui sont considérables et dont les conséquences par les séquences qu'ils ont entraînées (destruction de piscicultures, arrêt de travail sur les barrages EDF etc...) ne peuvent être estimées.

## II - ACTION DE LA GENDARMERIE

21 - du 7 Novembre 1982 matin jusqu'au 8 Novembre 1982 lever du jour.

### 211 - Renseignements aux autorités

Dès le dimanche matin 7 Novembre, les observations faites par les brigades situées le plus au Sud sont communiquées au sous-Préfet de permanence à la Préfecture de l'Ariège ; puis dans le courant de l'après-midi, au Préfet lui même qui prend la direction des opérations.

Au fur et à mesure du recueil des renseignements, les informations sont transmises au Commissaire de la République et aux autorités hiérarchiques.

La salle opérationnelle du groupement est activée dès le 7 Novembre 1982 20 heures

### 212 - Liaisons radio

L'efficacité du réseau radio gendarmerie et sa répartition sur le terrain ont permis de connaître la situation sur l'ensemble des points où se trouvaient une brigade. Par contre, certaines agglomérations (COUFLENS et MERENS) dépourvues de moyens de communications sont restées isolées toute la nuit.

### 213 - Secours aux populations

En étroite collaboration avec les sapeurs pompiers, sur l'ensemble des points touchés, ou avec les douanes, à l'HOSPITALET, la gendarmerie s'est efforcée de porter secours aux personnes isolées dans leurs maisons.

Au relais des "BESINES" (entre MERENS et l'HOSPITALET), 2 gendarmes de la brigade de l'HOSPITALET sont intervenus dans des conditions extrêmement difficiles pour sauver 4 personnes menacées par des coulées de boues et de rochers ; une cinquième personne n'a pu être sauvée à temps et a été emportée par les boues.

.../...

Le véhicule de la brigade de L'HOSPITALET sera, pendant l'opération de secours, écrasé par une coulée. (Il ne sera retrouvé que le lendemain). Ces deux sous-officiers ont fait l'objet de propositions de récompenses. (témoignage de satisfaction du Général Commandant Régional et médaille des actes de courage et de dévouement).

Dans la nuit des colonnes de gendarmes sont constituées, notamment avec des éléments du peloton de gendarmerie de surveillance en montagne de SAVIGNAC-les-ORMEAUX. Des tentatives répétées pour établir le contact avec le village de MERENS échoueront. Les coulées de boues et de rochers, la destruction des axes empêchent toute progression.

22 - Le 8 Novembre 1982 et les jours suivants:

221 - Dès le lever du jour des équipes partiront de SAVIGNAC-les-ORMEAUX par la vallée de l'Ariège, et de la brigade d'OUST pour la vallée du Salat.

Malgré le vent qui continue à souffler en tempête l'hélicoptère "LAMA" de la section aérienne de la gendarmerie de TOULOUSE effectue la première rotation sur la vallée de l'Ariège (MERENS - L'HOSPITALET) dans le but de redonner confiance aux populations et de reconnaître les dégâts. (Le même rôle est confié, dans la vallée du Salat, à un hélicoptère de la sécurité civile de MARSEILLE qui n'atteindra son objectif que le 8 Novembre 1982 en fin d'après-midi). Le ravitaillement, le transport de techniciens EDF-SNCF ainsi que l'acheminement du courrier sont assurés par ce moyen qui a confirmé son efficacité.

Le 8 Novembre en fin d'après-midi à la suite d'une panne de l'hélicoptère Gendarmerie, un hélicoptère "PUMA" du 5<sup>e</sup> Régiment d'hélicoptère de combat de PAU prend la relève. Il assure alors les missions de secours et de ravitaillement durant 2 jours.

Dans la vallée du Salat la colonne de la brigade d'OUST a pris contact avant midi, avec les villages de COUPLÈNS et de SALAU, donnant une première estimation des dégâts et des besoins immédiats.

222 - Par la route les missions de la gendarmerie seront d'assurer les liaisons et les communications, et de participer à la satisfaction des besoins des populations. Tant que les liaisons téléphoniques ne sont pas rétablies (48 heures maximum) un relai radio est mis en place, et servi par un sous-officier, dans les villages isolés par les eaux.

223 - Avec la baisse des eaux et les progrès très rapides réalisés par les services de l'Équipement et les entreprises privées, les liaisons routières sont rétablies:

- par la RN 20 avec des véhicules légers pour les riverains et les services secours le 11 Novembre 1982.

- par le CD 3 (COUPLÈNS-SALAU) avec des véhicules tous terrains le 13 Novembre 1982.

.../...

La gendarmerie est alors amenée à contrôler strictement l'accès à ces routes et particulièrement à la RN 20. Un renfort de gendarmerie mobile de l'escadron 4/14 de PAMIERS est accordé ; il assure le filtrage des véhicules voulant se diriger vers le Sud d'AX-les-THERMES. Son action a certainement permis que les travaux se déroulent sur la RN 20 à la cadence maximum tout en évitant, une dégradation d'une infrastructure précaire et des accidents.

224 - Si l'on excepte le concours défini à l'alinéa précédent les effectifs du groupement de l'Ariège, engagés dès le dimanche 7 Novembre dans l'observation du phénomène ou dans des interventions à divers niveaux, se sont révélées suffisantes pour faire face aux événements, les suivre, et, plus rarement, les devancer.

Il a été demandé beaucoup aux personnels qui se sont engagés sans compter. Des lettres de remerciements d'autorités ou de simples particuliers ont souligné ce fait. Il faut toutefois préciser que dans la vallée du Salat, les résidents ont reproché aux gendarmes l'arrivée tardive de l'hélicoptère de la Sécurité Civile.

+ +

+

Les intempéries et les inondations, qui ont vite pris le caractère d'un événement calamiteux ont gravement endommagé deux vallées des pyrénées ariégeoises. Elles ont été subites et d'une violence qui, de mémoire d'homme, n'avait pas été connue. Les dégâts sont en cours d'évaluation ; les dégâts essentiels sont en grande partie réparés mais de nombreuses traces sont encore visibles et marqueront longtemps le paysage ariégeois.

La gendarmerie a bien tenu son rôle. Présente dès les premiers symptômes elle a renseigné sur l'évolution de la situation.

Elle est restée très proche des populations qui se sont appuyées sur elle, sachant qu'elles trouveraient des militaires disponibles capables d'assurer la liaison avec la zone non sinistrée.

Elle a répondu, sans restriction, à leurs attentes ainsi qu'à celles des autorités civiles qui ont pu prendre les décisions adaptées à la situation du moment.

La perte d'une vie humaine est à déplorer. Il est pensable que, sans l'action de la gendarmerie associée à celle des sapeurs pompiers et des douaniers, le bilan aurait pu être beaucoup plus lourd.

*Mencard*

Annexe I

Plan de situation

Extrait de la carte

Michelin n° 86

au 1/200.000

 Bassin de l'Ariège  
 Bassin du Salat



**Aoust**

**Coulers de**

**Saliou**

**Ax-les-Thermes**

**Mérens-les-Vals**

**Hospitalet**

RENSEIGNEMENTS PLUVIOMETRIQUES  
COMMUNIQUES PAR LA STATION METEOROLOGIQUE DE  
SAINT-GIRONS ANTICHAN (09).

Commune de	Altitudes en mètres	Précipitations en 24 h (relevés à 8 h 00) en m/m			Moyennes annuelles en m/m	Observations
		Samedi	Dimanche	lundi		
		6-11-82	7-11-82	8-11-82		
ORLU	908	21	91	3	1229	) Bassin de l'Ariège
HOSPITALET	1430	290	inconnues	inconnues	1150	
AUZAT	1250	inconnues	130	inconnues	1012	) Bassin de VICDESSOS
AULUS	750	10	70	0	1565	) Bassin du Salat
SEIX	512	27	7	inconnues	1141	

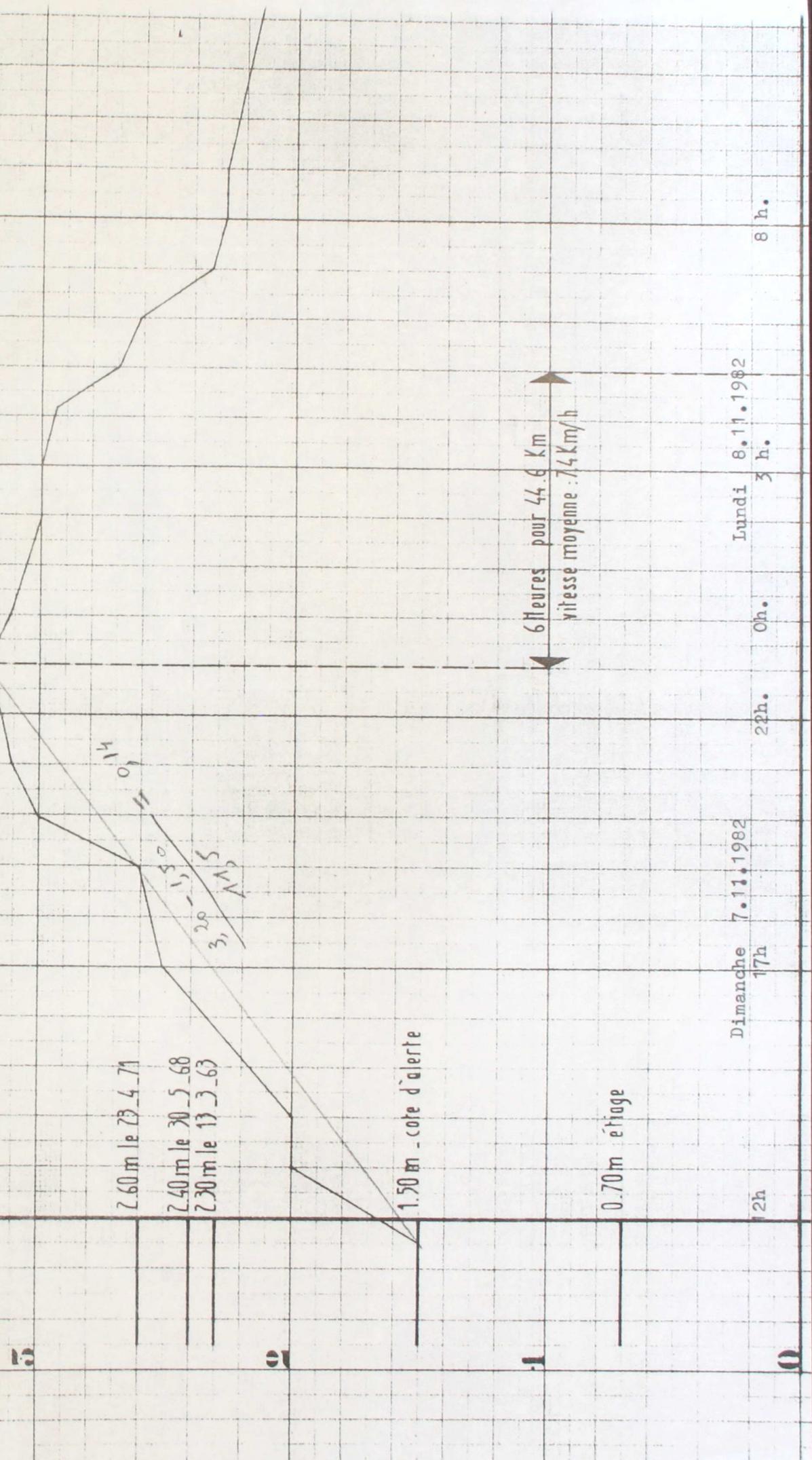
Météorologie :-- Une perturbation provenant de l'Atlantique et se dirigeant vers la chaîne des pyrénées a été rejointe le 6 Novembre par un flux d'air chaud et humide provenant de la Méditerranée. Le résultat de ces deux flux de direction Sud-Nord a atteint la crête frontalière des pyrénées dans la journée du 6 Novembre, occasionnant des précipitations d'une intensité extraordinaire sur la quasi totalité de la chaîne, avec un maximum le long de la frontière ANDORRANE.

(Les prévisions météorologiques ne prévoyaient pour ces journées que des vents soufflant en tempête).

ANNEXE III

Crues de l'Ariège les 7 et 8 novembre 1982  
à AX-les-THERMES (09)

POINTE 2.20 m



2.60 m le 23\_4\_71  
2.40 m le 30\_5\_68  
2.30 m le 13\_3\_63

1.50 m - cote d'alerte

0.70 m étiage

6 Heures pour 44.6 Km  
vitesse moyenne : 74 Km/h

Dimanche 7.11.1982  
17h

Lundi 8.11.1982  
3h

22h

8 h.

ANNEXE IV

Crues comparées de l'Ariège  
à AX-LES-THERMES (09)

en 1963  
en 1971  
en 1982

